



## Le principe 1 du Cadre des Sports pour la Nature

### Protéger la nature et éviter d'endommager les habitats naturels et les espèces

Le Principe 1 du [Cadre des Sports pour la nature](#) se concentre sur la sauvegarde des habitats naturels et des espèces, et encourage les organisations sportives à reconnaître et à réduire leur impact négatif sur la nature, et à participer activement à sa conservation.

#### L'importance de protéger la nature

L'importance de la protection de la nature dépasse les avantages environnementaux. Cela inclut la préservation des espaces mêmes où le sport est pratiqué. La nature joue également un rôle important en fournissant aux athlètes de l'air pur et de l'eau propre, des nutriments sains nécessaires à une performance optimale, des matériaux pour les équipements sportifs, les vêtements et les infrastructures (bois, coton et autres), ainsi qu'un espace pour se détendre et se ressourcer.

#### Pertinence pour les organisations sportives

Pour que la nature et ses écosystèmes offrent ces services environnementaux, ils doivent être dans un état sain. Les habitats naturels, une fois perdus ou dégradés, peuvent prendre des décennies à être restaurés. Bien que la restauration soit également essentielle et abordée dans le Principe 2 du Cadre des Sports pour la nature, si la conservation est une priorité, la restauration peut ne pas être nécessaire.

Le Principe 1 exhorte donc les organisations sportives à évaluer leur relation avec la nature et à atténuer tout impact négatif que leurs événements et leurs opérations peuvent avoir sur les habitats et les espèces.

#### Emplacement, emplacement, emplacement

Lorsque des événements ou des sites sportifs, permanents ou temporaires, et leurs infrastructures associées sont développés dans des habitats naturels ou critiques, ils peuvent contribuer à la dégradation, à la fragmentation et à la perte de ces habitats, en particulier s'ils ont une grande empreinte écologique. L'ampleur de cet impact dépend fortement des valeurs de la zone en termes de biodiversité. La construction de sites sportifs ou l'organisation d'événements dans ou à proximité d'aires marines, côtières et/ou terrestres protégées, de [Zones clés pour la biodiversité](#), de [sites du Patrimoine mondial](#), de [Sites Ramsar](#) ou des [Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité](#) présentent des risques élevés pour la biodiversité.

#### Le texte intégral du Principe 1

##### Protéger la nature et éviter d'endommager les habitats naturels et les espèces

**Objectif** : Notre organisation s'engage à protéger et à éviter les dommages aux habitats naturels et aux espèces, y compris en respectant les aires protégées.

##### Nous

**évaluerons** les façons dont notre organisation a un impact et dépend de la nature, y compris les habitats naturels et les espèces, éviterons l'introduction d'espèces envahissantes et identifierons les impacts et opportunités importants en matière d'environnement.

**éviterons** de construire des infrastructures permanentes dans les aires protégées et autres sites importants pour la conservation de la nature et la biodiversité, ainsi que des infrastructures temporaires sur ces sites si cela entraîne des impacts négatifs sur la nature.

**veillerons** à ce que des mesures appropriées et efficaces soient mises en place et suivies tout au long du cycle de vie des projets d'infrastructure et des événements majeurs afin d'éviter les dommages potentiels et obtenir des résultats globalement positifs pour la nature.

**utiliserons** des informations et des conseils pertinents pour éviter les impacts sur la nature et les partagerons avec toutes les parties prenantes, y compris nos athlètes, nos équipes, notre personnel, nos bénévoles, nos sous-traitants, nos sponsors, nos spectateurs et nos partenaires de mise en œuvre.

Le Principe 1 présente de nombreuses opportunités. Il conduit à des pratiques susceptibles de :

- **Réduire les risques juridiques**, en aidant à identifier, comprendre et anticiper les exigences réglementaires ;
- **Réduire les risques de réputation**, en évitant, par exemple, une mauvaise utilisation ou une surexploitation perçue des ressources naturelles dans les communautés locales tributaires de ces ressources pour leurs moyens d'existence ;
- **Réduire les coûts opérationnels**, par exemple, par des mesures de conservation de l'eau ou de réduction des déchets.

Adopter des pratiques durables pour protéger la nature peut améliorer les relations communautaires, créer de nouveaux partenariats avec des groupes environnementaux et autres parties prenantes, et attirer un nombre croissant de fans et de sponsors soucieux de l'environnement.

## Mettre en pratique le Principe 1

- **Évaluation** : le sport peut cartographier les impacts environnementaux et les opportunités liées à ses activités, telles que l'accueil d'événements sportifs (à grande échelle), la construction de nouveaux sites ou la modernisation de sites que les organisations sportives utilisent, exploitent ou possèdent déjà. Une liste détaillée des principales sources et impacts associés des événements sportifs sur la biodiversité est disponible [ici](#).
- **Appliquer la hiérarchie des mesures d'atténuation** : les stratégies d'atténuation peuvent inclure la création et la mise en œuvre de règles spécifiques pour la sélection des sites des événements, le développement de processus opérationnels et la mise en œuvre de changements infrastructurels afin de conserver l'eau, réduire les déchets ou minimiser l'utilisation de substances nocives (par exemple, les pesticides).

➤ **Décisions relatives aux infrastructures** : Le choix des emplacements de nouvelles infrastructures implique de tenir compte de la sensibilité écologique, par exemple en évitant les constructions dans des zones critiques pour les espèces en voie de disparition ou à proximité de sources d'eau vitales.

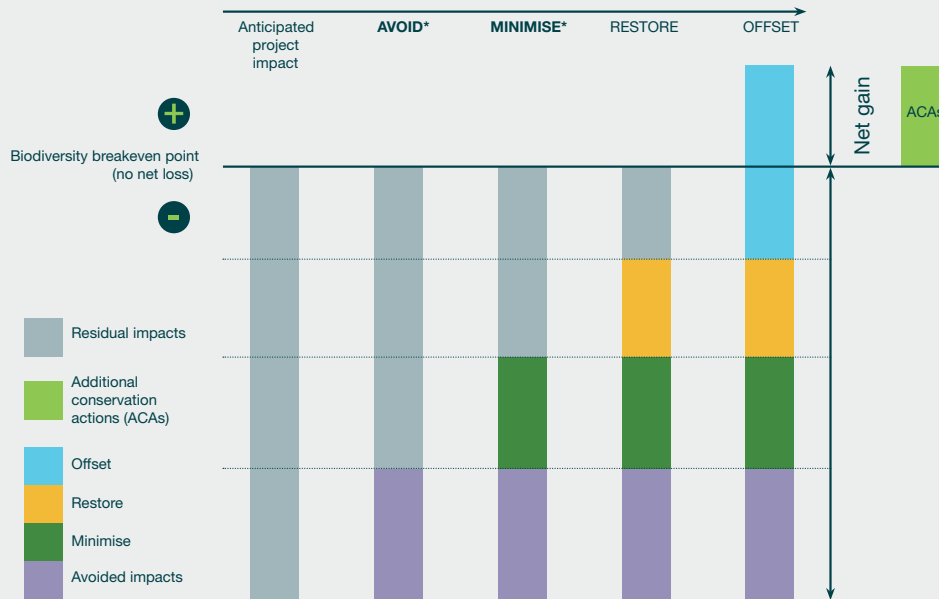
➤ **Introduction d'espèces envahissantes**, d'organismes non autochtones ou indigènes, dans une zone particulière. Ces espèces peuvent être introduites par des plantes non autochtones ou par des espèces étrangères importées sur les matériaux de construction ou l'équipement des participants, et peuvent causer de graves dommages économiques et environnementaux.

➤ **Organisation des événements** : assurez-vous que la protection de la nature soit prise en compte lors de la planification et la réalisation d'événements organisés dans des environnements urbains ou naturels, tels que l'impact du bruit, de la pollution et des déchets sur les zones environnantes.

➤ **Éducation et engagement** : informer et impliquer les parties prenantes, des athlètes aux spectateurs, dans les efforts de conservation peut amplifier les impacts positifs. Cela inclut la promotion de pratiques durables, ainsi que d'une culture de respect de la nature. De telles actions pourraient impliquer de faire appel à des athlètes en tant qu'ambassadeurs, de gérer des campagnes d'éducation ou dans les médias, ou de diriger des ateliers de sensibilisation à l'importance de la nature et de sa protection.

➤ **Collaboration avec des organisations de conservation de la nature** : les partenariats avec des organisations environnementales peuvent fournir une expertise et des ressources pour des stratégies efficaces de protection de la nature.

## La hiérarchie des mesures d'atténuation



\* Remarque : Les auteurs de cette fiche d'information soulignent l'importance de cette mesure.

Source : Adapté de [Sport et biodiversité](#) (IUCN, 2018, p. 8).

La hiérarchie des mesures d'atténuation comprend une séquence d'actions pour lutter contre les impacts négatifs sur la biodiversité. Dans la mesure du possible, les impacts doivent être évités. Lorsque l'évitement n'est pas possible, les impacts doivent être minimisés. Ces impacts devraient ensuite être atténués par des actions de restauration et, lorsque des impacts résiduels importants subsistent, des compensations de biodiversité devraient être mises en œuvre.



Kunming - Montreal

## GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORK

Le Principe 1 s'aligne fortement sur les objectifs du [Plan pour la biodiversité](#), un accord mondial historique pour la nature sous l'égide des Nations Unies, qui vise à sauvegarder et utiliser durablement la biodiversité avec des objectifs et des cibles mondiaux à atteindre d'ici 2030 et au-delà.

Le Principe 1 répond aux objectifs suivants du Plan pour la biodiversité, en particulier :

- **Cible 3** : Conserver 30% des terres, des milieux aquatiques et des océans
- **Cible 4** : Mettre un terme à l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre les humains et la faune sauvage
- **Cible 6** : Réduire de 50% l'introduction d'espèces exotiques envahissantes
- **Cible 7** : Réduire la pollution à des niveaux non-nuisibles pour la biodiversité
- **Cible 8** : Minimiser les impacts des changements climatiques sur la biodiversité

## Rejoignez la communauté de Sports pour la Nature

En s'engageant pour le Cadre des Sports pour la nature, les organisations sportives rejoignent une communauté dédiée à tirer parti du sport pour la protection et la restauration de la nature. Contactez l'équipe Sports pour la nature pour en savoir plus sur le Cadre et discuter de la façon dont vous pouvez vous impliquer.

[sportsfornature@iucn.org](mailto:sportsfornature@iucn.org)  
[www.sportsfornature.org](http://www.sportsfornature.org)



Aveni KATZ / Unsplash

Institutional partners



International  
Olympic  
Committee



Convention on  
Biological Diversity

Supported by



DONA BERTARELLI  
PHILANTHROPY